

# DÉCLARATION COMMUNE **NICE-MATIN – LA PROVENCE**

**Les représentants des syndicats CGT des imprimeries de l'arc méditerranéen (Nice-Matin, La Provence, Midi-Libre, Midi-Print), de l'Imprimerie CIRA et du Syndicat des Imprimeries de la Presse et de la Communication se sont réunis ce jour au siège de Nice-Matin.**

Is font tous un amer constat. La situation tant en PQR qu'en PQN devient intenable. Aucune perspective, aucun investissement industriel, seule une pénibilité qui voit mourir toujours trop tôt nos camarades ou des mesures d'habillement qui ne servent qu'à déguiser des plans de licenciement.

Le dernier plan « PRIM » qui n'a servi qu'à gérer des plans sociaux sans réels investissements, prouve bien qu'aucune perspective industrielle n'est envisagée aujourd'hui pour pérenniser les emplois. Pourtant 15 millions d'euros sur les 500 alloués dans le plan « filière Presse 2020-2025 » (réduit à 2 ans) restent disponibles dans les caisses de l'État. Pour qui ? Pour quoi ?

Si les nouveaux tenants de la presse se sont achetés de l'influence à grands coups de subventions, il serait totalement anti-démocratique de ne pas donner de perspectives à la presse d'information quand notre démocratie est aujourd'hui attaquée. C'est dans un contexte complexe de gestion de baisse de charge de travail, notamment sur la zone Sud-Est, que nos organisations se sont réunies. Un climat anxiogène est à son comble dans nos ateliers. Ainsi, afin de

donner des perspectives rassurantes aux salariés, les représentants des délégations CGT rappellent les engagements des éditeurs qui ont bénéficié d'aides substantielles de l'État.

Nous exigeons que les groupes concernés ouvrent un calendrier de discussions afin d'informer au mieux les salariés et leurs représentants, avec l'ensemble des acteurs de la presse, dans le but de protéger les emplois de la profession.

Notre rôle commun est la défense de la démocratie à travers une presse libre au service du citoyen !

Nous rappelons que nous sommes tous solidaires et fédérés. Nous considérons que les croisements de charges PQR/PQN ne sont possibles qu'à la condition d'échanges avec les représentants des salariés concernés pour gérer en priorité la dimension sociale. •

